

E-INVOICING

Gestion des **factures électroniques**. Permet de générer (automatiquement ou manuellement) des factures au format électronique et de les envoyer à un **Point d'Accès agréé de facturation électronique**.

- [1. LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE](#)
 - [À PROPOS DU MODULE](#)
- [2. ACTIVER LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE](#)
 - [ACTIVATION ET PRÉREQUIS](#)
 - [Mode A : Inscription à HUBTIMIZE assisté via INFRAS](#)
 - [Mode B : Inscription directe à SuperPDP](#)

1. LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

À PROPOS DU MODULE

Qu'est-ce que la facturation électronique, pourquoi ?

La facturation électronique est un nouveau moyen d'échanger ces factures entre clients et fournisseurs. À partir d'une certaine date (variable selon les profils, voir chapitre suivant), l'administration française vous oblige à envoyer à vos clients, et à recevoir de vos fournisseurs, vos factures via une **Plateforme Agréée** (qu'on appel PA, anciennement nommée PDP), en remplacement du bon vieil E-mail.

C'est en général le **SIREN** qui servira d'adresse électronique pour définir les émetteurs et récepteurs en France (en remplacement donc de l'email). Les factures émises ou à destination de pays hors de France continueront de s'envoyer à la modalité de votre choix (comme avant, fax, email, ...).

L'objectif de ce changement majeur, impactant les processus et logiciels de toutes les entreprises françaises, a pour but de permettre à l'administration un meilleur contrôle des flux, déclarations et, pour les entreprises, de pouvoir automatiser les échanges de factures..

Qui est concerné, et à quelle échéance ?

Toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA (disposant d'un SIREN) sont concernées par la facturation électronique, quelle que soit leur taille. Seul le calendrier de mise en conformité diffère selon la taille de l'entreprise, comme le montre le tableau ci-dessous.

Type d'entreprise	Critères	Réception	Emissions
PME / TPE / Micro-entreprises	Moins de 250 salariés, et chiffre d'affaires $\leq$ 50 M€ (ou bilan $\leq$ 43 M€)	Sept. 2026	Sept. 2027
Grandes entreprises / ETI	250 salariés ou plus, ou chiffre d'affaires $>$ 50 M€ (ou bilan $>$ 43 M€)	Sept. 2026	Sept. 2026

À quoi sert ce module ?

La réforme française de la facturation électronique impose que les logiciels de gestion échangent leurs factures via un « **Point d'accès** » (PA), aussi appelé **Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)**, plateforme agréée par l'État. Le module **EInvoicing** relie **Dolibarr** à ce point d'accès :

- Il transforme les factures clients validées dans **Dolibarr** en factures électroniques (formats Factur-X, CII ou UBL) et les transmet au point d'accès choisi ;
- Il récupère les factures fournisseurs reçues via ce même point d'accès et les transforme automatiquement en factures fournisseurs dans **Dolibarr** ;
- Il suit le cycle de vie de chaque facture (accusés de réception, statuts d'acheminement, rejets, paiements) et le reporte à la plateforme.

Le module lui-même est gratuit ; le point d'accès (l'abonnement chez le partenaire agréé) est en revanche généralement facturé séparément par ce partenaire.

2. ACTIVER LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

ACTIVATION ET PRÉREQUIS

Ce document vous explique comment activer la facturation électronique sur votre logiciel **Dolibarr**, vous guide dans le choix de votre **Plateforme Agréée** (PA) parmi les options possibles, puis vous accompagne dans la configuration et l'utilisation du module **EInvoicing**.

Prérequis :

- Posséder un justificatif d'immatriculation d'entreprise : extrait KBis avec SIREN, RNE ou équivalent.
- Une pièce d'identité du gérant de l'organisation, ou à défaut un justificatif « France Identité ».
- **Version Dolibarr ≥ 18** : Si vous avez installé le logiciel **Dolibarr** par vous même, il vous revient de le mettre à jour dans une version supérieure à la v18 (v23+ recommandé).

Remarque :

Si vous êtes client de l'offre SaaS DoliCloud, vous pouvez demander la mise à jour de votre **Dolibarr**, dans la dernière version, sans perte de données, depuis votre espace client, menu **Support → Nous contacter → Demande de mise à jour**.

- Avoir installé le module **EInvoicing** sur votre **Dolibarr** (si vous utilisez l'offre SaaS DoliCloud, ceci aura été fait automatiquement mi août 2026 et un email vous en aura informé, sinon voir chapitre précédent).

Choisir sa Plateforme Agréée (PA) :

À ce jour, il existe une centaine de Plateformes Agréées auxquels les logiciels peuvent plus ou moins bien se connecter ([Voir la liste du gouvernement ici](#)).

L'erreur principale est de choisir sa plateforme en fonction des pressions faites par sa banque ou son comptable (ces derniers ayant souvent des intérêts avec certaines plateformes données, commissions ou accès direct aux plateformes).

Une plateforme décidée par votre banque ou votre comptable “fonctionnera” mais la gestion sera **en grande partie manuelle** et non seulement vous ne bénéficierez pas de l’intérêt de tous les automatismes promis par la facturation électronique mais cela sera une charge supplémentaire à devoir gérer 2 systèmes (Exemple: Les PA les plus influentes proposées par les comptables récupèrent vos factures clients de **Dolibarr** pour les envoyer, mais ne poussent pas vos factures fournisseurs reçues dans **Dolibarr**, il faudra les copier manuellement au lieu de les récupérer automatiquement).

Ne cédez surtout pas au lobbying ! Une plateforme agréée se choisit en fonction du logiciel de facturation que vous utilisez VOUS, et non en fonction du logiciel ou accord entre PA et votre comptable. C’est à lui de s’adapter à votre choix. S’il privilégie ses intérêts aux vôtres, changez de comptable !

Pour le logiciel **Dolibarr**, la plateforme agréée 100% compatible, sans intermédiaire, est [SuperPDP](#).

La plateforme [EsaLink](#) est aussi déjà supportée mais requiert de passer par un intermédiaire (basculer sur le guide de l’association [PDPLibre](#) pour ce cas). D’autres plateformes seront ajoutées courant 2027, ce qui permettra d’offrir encore plus d’alternatives aux utilisateurs plutôt qu’une plateforme imposée. Les choix que nous recommandons :

- ***Si vous êtes utilisateur indépendant du logiciel de **Dolibarr** (si vous avez installé le logiciel par vous même):***

La plateforme agréée SuperPDP est recommandée car vous pouvez gérer votre compte vous même sans besoin d’intégrateur intermédiaire. La plateforme SuperPDP vous prendra une commission (qui reviendra à 1 centimes par facture, ou quelques euros par an, c’est la moins chère du marché actuellement). Mais la gestion sera en grande partie manuelle, elle est recommandé si vous n’avez pas beaucoup de facture à traité par mois.

- ***Si vous êtes un utilisateur client de InfraS (l’offre SaaS de **Dolibarr LTS**):***

Critères	Mode A — Hubtimize(Esalink) assisté via InfraS	Mode B — Inscription directe à SuperPDP
Complexité	Simple Tout est géré par InfraS	Moyenne Gestion autonome requise, requiert des connaissances pour recopier des clés d’API.
Tarif	0.121€ / facture traité + 150€(une fois à vie) de contribution pour le développement du module	Tarif API SuperPDP (facturé directement par SuperPDP)
Support de InfraS en cas de problème	Complet	Nécessite un ticket de support InfraS

Disponibilité	Inscription à partir du 16 août 2026 Envoi/Réception facture à partir du 01/09/2026	Inscription à partir du 16 août 2026 Envoi/Réception facture à partir du 01/09/2026
----------------------	---	---

Recommandé :

Choisissez le **mode A** si vous souhaitez une mise en place rapide, simplifiée et automatisé ou si vous ne disposez pas de connaissances techniques pour des clés d'APIs.

Activation du module EInvoicing et connexion à la Plateforme Agréée :

Une fois le module EInvoicing installé sur votre **Dolibarr** (voir premier chapitre) et que le choix du mode d'inscription à votre Plateforme Agréée a été fait (voir chapitre précédent), vous pouvez passer à la création de votre compte et votre déclaration nationale pour faire de la facture Électronique...

Étape 1 — Activer le module EInvoicing :

1. Rendez-vous sur la page *Accueil* → *Configuration* → *Modules/Applications*.
2. Recherchez le module **EInvoicing** et activez-le.

Étape 2 — Vérifier les informations de votre société

Dans la page de configuration du module EInvoicing, si des informations obligatoires sur votre société ne sont pas renseignées, vous trouverez un lien menant vers une page permettant de les corriger.

Ce sont des informations de 7 votre société ou de votre organisation requises pour générer des factures électroniques conformes (*raison sociale, adresse, e-mail, numéro de TVA, SIREN, numéro RNA*). Utilisez le lien pour les corriger en cas d'alertes puis revenez sur cet écran. Passez à l'étape 3 dès qu'aucune alerte ne s'affiche.

Étape 3 — Finaliser la configuration

Une fois les informations de votre société ou de votre organisation vérifiées, revenez à la page de configuration du module EInvoicing afin de finaliser la configuration selon votre choix du mode d'inscription.

Mode A : Inscription à HUBTIMIZE assisté via INFRAS

2. ACTIVER LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Mode B : Inscription directe à SuperPDP

Si vous préférez gérer, indépendamment de **InfraS**, votre souscription à SuperPDP (configuration du compte, paiements, etc.), suivez les étapes ci-dessous (ce mode requiert des connaissances techniques) :

1 - Choisissez l'inscription directe à SuperPDP depuis la page de configuration du module.

CONFIGURATION DU MODULE FACTURE ÉLECTRONIQUE

Retour à la liste des modules

Paramètres du point d'accès (PA, PDP...) Options À propos

Conformément à la loi française sur la facturation électronique, tout logiciel de facturation doit permettre l'envoi et la réception de factures. Ceci s'effectue par le biais d'un partenaire privé agréé (PA, anciennement PDP). Ce module permet une synchronisation bidirectionnelle entre votre compte Doibarr et un PA. Le module est gratuit, mais le PA choisi facturera probablement des frais d'abonnement (le contrat est établi directement avec le PA). Commencez par configurer votre point d'accès parmi la liste des plateformes compatibles.

Plateforme agréée

Sélectionnez votre plateforme Point d'accès à la facturation électronique (PA)

Mode réel activé (sinon mode test/bac à sable)

ESALINK (Besoin d'un abonnement à PDPLibre)

ESALINK (Besoin d'un abonnement à PDPLibre)

SuperPDP

Pour utiliser le point d'accès **EsaLink** comme plateforme de facturation électronique, vous devez suivre les étapes suivantes :
Contacter un membre distributeur de PDP Libre qui vous proposera un contrat de souscription au contrat groupe négocié par

Configuration de la connexion au point d'accès

Votre identifiant de facturation électronique d'entreprise

881563241

Client ID

InfraS

Client Secret

Clé API

Enregistrer

2 - Suivez les opérations indiquées à l'écran :

c'est à dire: Aller sur superpdp.tech pour vous créer un compte. Dans votre espace superpdp, aller dans le menu "Applications" pour créer une clé d'API. Vous devrez renseigner l'URL fournie sur l'écran de configuration dans les informations pour créer la clé.

CONFIGURATION DU MODULE FACTURE ÉLECTRONIQUE ← Retour à la liste des module

Paramètres du point d'accès (PA, PDP...) Options À propos

Conformément à la loi française sur la facturation électronique, tout logiciel de facturation doit permettre l'envoi et la réception de factures. Ceci s'effectue par le biais d'un partenaire privé agréé (PA, anciennement PDP). Ce module permet une synchronisation bidirectionnelle entre votre compte Dolibarr et un PA. Le module est gratuit, mais le PA choisi facturera probablement des frais d'abonnement (le contrat est établi directement avec le PA). Commencez par configurer votre point d'accès parmi la liste des plateformes compatibles.

Plateforme agréée

Sélectionnez votre plateforme Point d'accès à la facturation électronique (PA)

Mode réel activé (sinon mode test/bac à sable) ☒

Enregistrer

Pour utiliser le point d'accès SuperPDP comme point d'accès officiel pour la facturation électronique, vous devez suivre les étapes suivantes :

- 1) Créez un compte sur la plateforme SuperPDP et abonnez-vous à leur service pour votre entreprise : <https://www.superpdp.tech/app/users/create>
- 2) Accédez au tableau de bord client de SuperPDP, au menu « Application », puis cliquez sur « Nouvelle application » et sélectionnez votre entreprise, copiez cette valeur <https://dolinfra.infras.fr/custom/einvoicin> dans le champ URL de redirection, et enfin choisissez « Confidentiel » comme type d'application, puis « Créer ».
- 3) Une fois l'application créée, deux identifiants client_id/client_secret sont disponibles (attention, le secret client n'est disponible qu'une seule fois lors de la création de l'application, assurez-vous donc de le sauvegarder en lieu sûr). Vous pouvez saisir ces identifiants dans les champs « Client ID » et « Client Secret » sur cette page de configuration et cliquer sur « Enregistrer ».

Warning: the field "Preferred AFNOR conversion format" of the application decides in which syntax the Access Point hands a received invoice over to this module. It must be set to CII (Factur-X also works). Left empty, the Access Point refuses to deliver received invoices at all; set to UBL, it delivers a syntax this module does not read yet. In both cases no supplier invoice can be imported.

3 - Une fois ces instructions suivies, vous obtiendrez un Client ID et un Client Secret :

SUPER PDP

Burger Queen

- Factures d'achat
- Factures de vente

Tricatel

- Factures d'achat
- Factures de vente

+ Ajouter entreprise

☒ Bac à sable

Applications

Sessions

Compte

Déconnexion

Application

Modifier... Renouveler le secret... Supprimer

Entreprise

Tricatel

Identifiant (client_id)

019f4c4f

Secret (client_secret)

xRmVOqzmuk2

N'est affiché qu'une seule fois.

Type d'application

Confidentielle

Type de client, tel que défini dans la [RFC 6749](#). Les client_id et client_secret sont stockés sur le serveur (Node, Python, PHP, etc.)

Format préféré de conversion AFNOR

CII

Correspond au format de facture retourné avec l'option docType=Converted de l'API AFNOR.

URLs de redirection

/htdocs/custom/einvoicing/admin/setup.php

4 - Renseignez ces informations dans les champs correspondants, puis cliquez sur Enregistrer :

Configuration de la connexion au point d'accès	
Votre identifiant de facturation électronique d'entreprise ⓘ	
Client ID	019f4c4f
Client Secret	
Jetons d'accès	Se connecter (Générer le jeton d'accès) 
Enregistrer	

5 - Cliquez ensuite sur le lien Se connecter (Générer le jeton d'accès).

Configuration de la connexion au point d'accès	
Votre identifiant de facturation électronique d'entreprise ⓘ	
Client ID	019f4c4f
Client Secret	
Jetons d'accès	Se connecter (Générer le jeton d'accès)   
Enregistrer	

Configuration de la connexion au point d'accès	
Votre identifiant de facturation électronique d'entreprise ⓘ	
Client ID	019f4c4f
Client Secret	
Jetons d'accès	Se connecter (Générer le jeton d'accès)   
Enregistrer	

□ Votre compte SuperPDP est créé et votre **Dolibarr** est connecté à la facturation électronique (voir chapitre suivant UTILISATION DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE).